



Données famille

Situation matrimoniale (marié, séparé, divorcé)		Si non marié, autorité parentale (Mère, Père, Tuteur, etc.)	
Personne de contact		Conjoint	
Code politesse (Monsieur, Madame, etc.)		Code politesse (Monsieur, Madame, etc.)	
Prénom	Nom	Prénom	Nom
Profession		Profession	
Rue		Rue	
Complément adresse		Complément adresse	
NPA	Localité	NPA	Localité
Pays		Pays	
Téléphone	Mobile	Téléphone	Mobile
Email		Email	
Date de naissance	Numéro AVS	Date de naissance	Numéro AVS

Données élève

Prénom		Nom	
Date de naissance		Sexe	
Nationalité		Lieu d'origine	
Langue maternelle		Langue(s) parlée(s)	
Assurance maladie	Assurance RC	Numéro AVS	Religion
Allergies connues		Régime alimentaire (Traditionnel, végétarien, sans porc, etc.)	
Dernière structure fréquentée		Remarque sur la scolarité	

Données facturation (à remplir par l'école)

Date entrée	Classe
Rabais de fratrie	Autre information



Données fréquentation

Jour	Matin	Repas midi	Après-midi	Accueil post-scolaire ou mercredi PM
Lundi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mardi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mercredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Jeudi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A partir du cycle primaire, la fréquentation scolaire est à plein-temps (9 demi-journées). Les repas et accueil sont à choix.

Informations arrivées/départ - urgences

Départ de l'école non-accompagné autorisé oui/non (autorisé uniquement à partir du cycle primaire)	Mode de transport à l'arrivée et au départ de l'école (bus, voiture, à pied, etc.)	
Autre personne autorisée à déposer ou reprendre mon enfant – nom et prénom et lien (grand-parent, voisin, oncle, tante, etc.)	Numéro(s) de téléphone	A avertir en cas d'urgence ? oui/non
Autre personne autorisée à déposer ou reprendre mon enfant – nom et prénom et lien (grand-parent, voisin, oncle, tante, etc.)	Numéro(s) de téléphone	A avertir en cas d'urgence ? oui/non
Autre personne autorisée à déposer ou reprendre mon enfant – nom et prénom et lien (grand-parent, voisin, oncle, tante, etc.)	Numéro(s) de téléphone	A avertir en cas d'urgence ? oui/non

En cas d'urgence, les parents sont informés en premier lieu. Dans le cas où aucun d'eux n'est atteignable, les personnes ci-dessus sont contactés uniquement si vous nous en donnez l'autorisation.

Par la présente, nous confirmons que les informations fournies ci-dessus sont exactes. L'acceptation des conditions générales de la Fondation Montessori Veveyse fait partie intégrante de ce contrat. Le for est situé à Châtel-St-Denis.

Lieu et date :

Lieu et date :

Nom, prénom et signature Parent

Nom, prénom et signature Parent



FONDATION MONTESSORI VEVEYSE
LES PACCOTS

Formulaire d'inscription

Conditions générales - Fondation Montessori Veveyse – Les Paccots

Contrat

Le contrat se conclut pour une année scolaire au minimum (septembre à août de l'année suivante) ou pour la fin de l'année scolaire en cours.

Sans résiliation au plus tard au 31 mars de chaque année scolaire, le contrat est reconduit tacitement pour l'année scolaire suivante.

Lorsqu'un élève termine son année scolaire fin juin, les écolages de juillet et août sont dus, indépendamment du fait qu'il poursuive ou non sa scolarité dans notre école. *Aucune déduction pour jours fériés ou absence n'est accordée.*

Lorsqu'un élève termine la dernière année de scolarité faisant partie de l'offre de l'Ecole, la résiliation est automatique et il n'est pas nécessaire pour la famille de procéder à la résiliation du contrat.

Finance de dossier et acompte de préinscription

Une finance d'ouverture de dossier unique de CHF 300.- est perçue à l'entrée de l'enfant à l'école.

Lorsque les deux parties – l'Ecole et les parents – confirment l'inscription de l'enfant, *et ce au plus tard au 30 avril de l'année précédant l'inscription*, un acompte de 15 % du montant de l'écolage annuel sera demandé pour valider l'inscription de manière définitive. Cet acompte sera par la suite déduit de l'écolage global dû.

Période probatoire

La période probatoire est de deux mois. Durant cette période l'école se réserve le droit d'exclure sans délai l'élève en cas de mauvaise intégration. Cette période probatoire permet également aux parents de retirer leur enfant de l'école sans délai. Tout mois commencé est dû dans son intégralité.

Résiliation

A l'initiative des parents : Dans le cas d'un départ en cours d'année scolaire, le délai de résiliation est de trois mois pour fin janvier ou fin juin uniquement. Toute résiliation devra être notifiée par courrier recommandé. Une fraction de l'écolage des mois de juillet et août, calculée au prorata des mois de scolarisation, sera facturée.

A l'initiative de l'école : L'école se réserve le droit de résilier le contrat en tout temps. Le mois en cours ainsi qu'une fraction de l'écolage des mois de juillet et août, calculée au prorata des mois de scolarisation, seront facturés.

En cas de force majeure, les parents peuvent présenter leurs motivations par courrier recommandé au conseil de fondation. Ce dernier délibérera et rendra une décision finale, sans voie de recours. En cas de désaccord, le premier paragraphe a force.

Cours spéciaux annulés

Tout cours (sport, musique, langues, etc.) annulé pour des raisons indépendantes de la volonté de l'école ne sera ni remboursé, ni remplacé. En lieu et place du cours annulé, l'enseignement Montessori traditionnel aura lieu.

Transport d'urgence

Tout enfant devant être conduit d'urgence à l'hôpital y sera transporté en ambulance, les frais engendrés seront imputés aux parents de l'enfant. Les parents seront informés dans les meilleurs délais et seront contactés sur la base des informations personnelles indiquées sur les contrats.

Modalités de paiement

L'écolage, les suppléments pour l'enseignement spécialisé ainsi que les repas sont facturés sous la forme de 11 tranches (10 acomptes mensuels plus un décompte final détaillé établi et payable en juillet). Les tranches sont payables à l'avance, au plus tard le dernier jour du mois précédent. Les retards de paiement, dès le premier jour, seront soumis à des pénalités de retard de **CHF 20.-** par rappel émis. La pénalité est également due au cas où le paiement s'est croisé avec le rappel. En cas de non-paiement, le deuxième rappel fait office d'avertissement de rupture de contrat et la famille sera exclue de l'école à la fin de la semaine suivant la date du second rappel.

L'admission à la rentrée d'une nouvelle année scolaire est conditionnée au règlement de tout solde ouvert en relation avec la ou les années précédentes.

Une réquisition de poursuite sera immédiatement initiée par la Fondation et déposée auprès de l'Office des Poursuites adéquat.

Rabais de fratrie

A partir du 2ème enfant, les familles bénéficient d'un rabais de 25 % sur l'écolage du (des) plus jeune(s) inscrit(s).

Supplément pour l'enseignement spécialisé

L'école est prête à étudier toute demande concernant des enfants avec des besoins particuliers nécessitant un suivi avec une enseignante spécialisée. Un tarif spécial sera convenu au cas par cas.

La fondation se réserve le droit de modifier les tarifs en tout temps.

Le for est situé à Châtel-St-Denis.